



## Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 15 octobre 2019

---

### DEBAT GENERAL SUITE AU DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**M. COUNIL.** Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais le débat est très riche ; nombre de points ont été soulevés, qui m'inspirent quelques réflexions.

Mme Rivron nous a invités à l'optimisme. C'est une très belle invitation. J'ai toutefois un peu de mal à y répondre. On se tourne toujours vers les élus locaux pour trouver les solutions à tous les problèmes sans savoir si c'est de leur ressort, de leur compétence et s'ils disposent des moyens d'agir. C'est valable pour plusieurs des sujets abordés ce matin : les mineurs étrangers isolés, la démographie médicale, l'université, etc.

Nous avons un point commun : nous aimons notre territoire, nous l'aimons puisque nous nous sommes engagés. Cet engagement n'est pas vain et nous savons les sacrifices qu'il peut représenter pour le faire progresser. Lorsque des habitants viennent nous voir en nous expliquant qu'ils n'ont plus de médecins, lorsque les universitaires viennent nous voir parce qu'ils n'ont plus de crédits, lorsque des associations qui s'occupent de migrants nous disent qu'il faudrait faire plus, nous avons envie de dire oui, mais nous devons répondre à des contraintes fortes : des contraintes de compétences, des contraintes financières et parfois des contraintes administratives. Finalement, on demande aujourd'hui à l'élu local de porter tout cela. Il ne faut donc pas s'étonner du profond malaise ressenti par les élus locaux. Lisez les éléments qui sont publiés par l'Association des maires de France sur le thème « Les maires se représenteront-ils aux prochaines élections ? » On peut comprendre le sentiment ressenti face à l'impossibilité d'agir dans divers domaines.

Le Département n'y échappe pas. M. Lorne a eu raison de le relever. Il s'agit davantage d'un débat d'orientation budgétaire. Les évolutions en matière de fiscalité et de réformes auront un impact particulièrement négatif pour notre Département.

Nous sommes trois Conseillers départementaux à avoir siégé au siècle passé, voire au millénaire précédent. Lorsque je suis arrivé dans cette assemblée en 1998, lorsque nous votions le budget, nous avions de réelles capacités de décider de nos politiques – qui ne nous étaient pas forcément imposées. En outre, nous avions les moyens de nos politiques parce que nous avons une autonomie fiscale qui avoisinait 54 %. Nous bénéficions du produit de quatre taxes. Demain, notre autonomie fiscale avoisinera zéro. Se produira ce que j'annonce depuis des années comme un Cassandre : nous serons une caisse de redistribution. L'État nous dira de combien nous disposerons, nous serons chargés de le redistribuer dans tel et tel secteur. Cela pose la question de notre utilité. Je suis désolé, je suis dans le pessimisme, mais j'ai quelques difficultés à considérer les choses différemment.

Monsieur le Président, vous avez fait remonter ces difficultés à la loi NOTRe, à la baisse des dotations du quinquennat précédent. C'est le jeu politique. Nous sommes ici entre nous, gauche, droite ; les actuels responsables gouvernementaux ne sont pas présents dans cette assemblée. J'aurais pu remonter plus loin, aux décisions de Nicolas Sarkozy qui a décidé de supprimer la taxe d'habitation et la taxe professionnelle ou à la loi de décentralisation qui nous a imposé des compétences sans nous doter des moyens correspondants. J'aurais pu mais je ne le fais pas car nous avons une responsabilité partagée sur cette question.

Par ailleurs, lorsque vous étiez en responsabilité, vous n'avez pas voulu aller contre les décisions du Gouvernement que vous souteniez alors que je vous avais mis en garde contre un certain nombre de conséquences qui se révèlent justes aujourd'hui. Qu'est-ce que je regrette d'avoir raison ! De la même façon,

lorsque nous étions en responsabilité il y a quelques années, nous n'avons pas voulu aller à l'encontre du gouvernement que nous soutenions. Les responsabilités sont partagées. Il est vrai que c'est plus simple aujourd'hui puisque les représentants de la majorité gouvernementale ne sont pas présents dans cette assemblée. Et je ne suis pas assuré qu'ils y arrivent très prochainement !

Véritablement, il y a nécessité à se serrer les coudes. Couper le lien entre fiscalité et collectivités locales est probablement une erreur profonde qui n'est pas l'erreur du Gouvernement actuel, mais de celle de tous les Gouvernements qui l'ont précédé. Nous payons tous le fruit de nos erreurs.

Je trouve dommage que l'on ne parle pas de ce qui se prépare sur le revenu universel. Une consultation est lancée qui m'inquiète profondément. Elle soulève trois aspects.

1. Le RSA aujourd'hui relève de notre compétence. Nous savons à quel point cela nous coûte cher. Aujourd'hui, c'est le flou le plus total.
2. Si l'APL est incluse dans le revenu universel, des organismes comme Sarthe Habitat ou Le Mans Métropole Habitat seront en difficulté financière majeure. Plutôt que l'APL entre directement dans les caisses des organismes d'HLM, elle sera versée au budget des ménages. Or, quand on est en difficulté financière, la priorité n'est pas de payer le loyer. Le taux des impayés croîtra, ce qui aura des répercussions extrêmement fortes pour notre assemblée puisque c'est nous qui gérons en partie la politique du logement et du FSL.
3. À chaque fois que le Gouvernement essaye de toucher à ces questions, c'est pour raboter, enlever aux plus faibles un certain nombre de droits auxquels ils peuvent prétendre. Il serait utile que nous nous en saisissions et essayions d'adopter une position commune entre la majorité et la minorité de notre assemblée. Nous pourrions même présenter un vœu, une contribution, lors de la prochaine session puisque le débat est en cours.

En tant qu'élus locaux, on nous demande de compenser les manques de l'État. À cet égard, je souscris aux propos de M. Le Mèner. Dans le même temps, on nous a imposé – je l'ai voté parce que j'ai considéré que nous n'avions pas le choix – cette contrainte que nous avons acceptée et qui se révèle un marché de dupe le plus total. On demande aux Départements de dépenser plus tout en leur interdisant de faire évoluer leurs dépenses. Nous sommes là dans une hypocrisie et une schizophrénie totale à tous points de vue.

Vous reprochez à l'opposition de proposer, de demander, mais l'opposition est dans son rôle. Si nous n'assumons pas ce rôle, nous ne servons à rien. Autant ne pas siéger et vous laisser entre vous. C'est déjà arrivé une fois.

**M. Le PRÉSIDENT.** Vous pouvez nous soutenir, nous ne sommes pas contre.

**M. COUNIL.** Je vais y venir. D'ailleurs, certains de mes propos s'inscrivent dans ce sens. Notre rôle consiste aussi à aiguillonner, à pousser, à mettre le doigt là où cela fait mal. Or, vous nous le reprochez.

Je sié debate dans une autre collectivité où je représente la majorité. L'opposition très souvent nous titille sur certains sujets, elle a raison de le faire, cela oblige à avancer, à se dépasser, à faire mieux. Vous ne pouvez donc reprocher à la minorité d'agir de même.

Vous parlez de vous soutenir. C'est ce que nous avons fait sur plusieurs points. Je suis très fier d'avoir voté les délibérations qui ont permis de construire quatre nouveaux collèges, qui sont des outils magnifiques, très bien réussis, qui satisfont les différents usagers : personnel du Département, enseignants, parents et élèves.

J'éprouve toutefois un regret. Les inaugurations se sont déroulées en catimini, entre nous. Peut-être aurait-il fallu dégager un petit budget pour permettre à chaque collège de faire une grande et belle inauguration.

Lorsque l'on construit dans un quartier, comme le quartier Maroc, et vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, lors de l'inauguration, il s'agit du plus gros investissement réalisé depuis longtemps dans le quartier. À cet égard, vous avez raison.

Nous avons fait une visite entre nous alors que nous aurions pu en faire une fête du quartier en invitant les voisins, les habitants, les anciens élèves. Vous n'imaginez pas le nombre de personnes que je rencontre qui

m'ont dit : « On aimerait visiter ce collège ! » Il y avait le temps institutionnel. Il est nécessaire. Le Département pourrait s'enorgueillir d'avoir des temps d'ouverture de ces espaces, de les faire connaître et de montrer le travail produit par les élus en instillant ainsi une dose d'optimisme auprès de nos habitants !

## **REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE**

**M. COUNIL.** Je ne pouvais pas ne pas intervenir sur ce rapport qui est important. C'est la troisième ou quatrième fois que nous votons le schéma départemental. Ce projet relève, d'une certaine façon, d'une double compétence : à la fois du Président du Conseil départemental et du Préfet, puisqu'il faut qu'il soit publié au recueil des actes administratifs, à la fois de la préfecture et du Conseil départemental.

Nous avons parlé d'optimisme et de pessimisme. Voilà un sujet sur lequel nous pouvons être plutôt optimistes ! Si l'on se reporte à une carte de France des territoires en lien avec la problématique des gens du voyage, la Sarthe est exemplaire. À ce jour, la quasi-totalité de l'ensemble des terrains qui devaient être réalisés l'a été. Le seul qui reste à aménager est l'aire de grand passage de La Flèche, mais elle est engagée. Je pense qu'elle sera opérationnelle en 2020.

Nous devons cette exemplarité de la Sarthe à trois acteurs.

Les élus locaux ont compris qu'il fallait s'emparer de cette question afin de diminuer, voire de mettre fin à la question des stationnements anarchiques. Les progrès sont sensibles dans ce domaine. J'en veux pour preuve les débats au Congrès des maires. À une époque, on avait l'impression de parler uniquement des gens du voyage ; aujourd'hui, la question est devenue un petit peu annexe.

L'État a joué un rôle d'incitation auprès des collectivités locales en dressant le Schéma des gens du voyage.

Le troisième acteur est le Département de la Sarthe qui a été exemplaire, sous l'impulsion de Roland du Luart en décidant de subventionner les réalisations de terrains à la même hauteur que l'État, auquel venait s'ajouter une petite participation de la CAF à hauteur de 2 000 euros par place, ce qui nous permet aujourd'hui d'atteindre le résultat que nous connaissons. Si nous nous mettons autour de la table et allons tous dans le même sens, eh bien, les résultats sont positifs !

Un vent d'optimisme souffle donc ! Mais, je suis désolé, je vois toujours le verre à moitié plein. À cet égard, je relève deux difficultés.

Tout d'abord, nous subissons un désengagement de l'État. Historiquement, le syndicat mixte que je préside et l'ensemble des collectivités qui possèdent des terrains étaient aidés par l'État via l'ALT, une aide de 360 euros par place et par mois. Depuis la réforme de l'ALT, une part fixe est versée au gestionnaire du terrain ; cette part tend à diminuer au profit d'une part variable, de plus en plus large. L'absurdité de la démarche engagée par le Gouvernement est de considérer que pour toucher 100 % de la subvention, il faut que la totalité des terrains soit occupée toute l'année. Cela va à l'encontre même de l'objet des terrains d'accueil qui est de proposer des places disponibles pour accueillir des personnes qui sont de passage. Si l'occupation des terrains est de 100 %, nous ne disposons plus de places et nous ne répondons donc plus au problème. L'explication de cette règle tient à la volonté de faire des économies. Et puis c'est indolore. Quand c'est noyé dans le budget d'une communauté de communes, cela ne se voit pas, mais moi qui suis président d'une collectivité dont l'objet unique porte sur la gestion des terrains d'accueil, je le vois !

Entre 2017 et 2019, l'aide de l'État a diminué de 16 %. Nous arrivons à compenser cette perte en mutualisant les moyens, avec l'aide des collectivités, que je remercie d'avoir fait confiance au syndicat mixte en le rejoignant. Je ne désespère pas de convaincre les autres collectivités. Malgré tout, cela représente une perte de recettes de 80 000 euros pour la collectivité que je préside. Qui compense cette perte si ce ne sont les communautés de communes ? Il s'agit là de transferts sournois, discrets, personne ne voit rien – dans le Département, il n'y a que Christophe Counil qui râle ! Mais telle est bien la réalité de ce que nous vivons.

Malgré tout, nous allons rester optimistes. Le schéma est important, des actions sont prévues.

Le vademecum, c'est moi ! C'est moi, parce que j'en ai assez que les élus ne soient pas accompagnés correctement par les services de l'État en cas de stationnements anarchiques. Un stationnement anarchique pose un double problème : d'une part, pour le maire qui doit faire face à la situation, parce qu'une place de village, un terrain de foot, quel que soit le lieu, est occupé illégalement. Nous avons consenti l'effort de réaliser des terrains où il y a de la place. D'autre part, cela représente une perte de recette pour le syndicat mixte. Dans la mesure où les gens du voyage n'utilisent pas le terrain, le syndicat ne reçoit pas de recettes et, en outre, le taux d'occupation ne progresse pas.

Le vademecum vise à imposer à l'État que, sur l'ensemble du Département, toutes les forces de gendarmerie et de police tiennent le même discours vis-à-vis des gens du voyage et que nous nous mettions d'accord. Nous allons donc nous réunir et rédiger.

Maintenant, je m'adresse à l'ensemble des élus, tous concernés sur leur territoire respectif : il faudra que nous appliquions ce que nous décidons et décider que nous ne tolérerons plus les stationnements anarchiques. L'État doit nous aider à faire respecter la loi puisque nous avons respecté notre part du contrat. Il appartient également aux gens du voyage de respecter la leur. À l'État de nous accompagner dans cette démarche.

J'ai salué l'action du Département qui est exemplaire. À mon sens, il reste deux petits efforts à fournir. Le premier porte sur l'aire de grand passage de La Flèche. Le Département a financé l'aire de grand passage du Mans à hauteur de 60 000 euros. Je vous ai saisi pour que vous subventionniez à la même hauteur l'aire de La Flèche, sachant que la Communauté de communes interviendra à plus de 60 000 euros dans la mesure où c'est un outil qui servira à l'ensemble du Département. C'est ce que nous avons vu avec l'aire d'accueil du Mans. Elle a servi du mois de mai au mois d'octobre. Des gens du voyage sont encore actuellement présents. Cela permet d'éviter que nombre de communes soient confrontées à ce que nous avons vécu au cours des étés précédents. La situation s'est améliorée. Un dernier effort reste à fournir. La subvention de 60 000 euros est « one shot », d'une certaine façon, puisque, ensuite, nous aurons répondu à l'ensemble de nos obligations et que la réalisation d'autres équipements n'est pas prévue dans les années qui viennent.

La seconde demande concerne le plan d'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage. L'État demande un cofinancement du Département pour financer la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). Madame Aubin, vous nous aviez rassurés lorsque vous représentiez le Président lors de réunion de la commission départementale. Vous aviez indiqué que le Département serait à nos côtés sur cette question pour permettre de produire ce dernier petit effort pour que le dossier soit exemplaire.

**M. COUNIL en réponse à M. BEAUCHEF.** Il n'est nulle part écrit « imposer la départementalisation ». L'orientation n° 3 vise à « encourager une gestion départementalisée ». On ne peut écrire autre chose dans la mesure où la libre administration des collectivités fait que leur adhésion ou non à un syndicat mixte leur appartient.

Historiquement, le syndicat mixte était celui du Mans. Il s'est élargi au territoire sarthois à la satisfaction des élus. Dans votre communauté de communes, vous faites un choix autre. À aucun moment nous n'imposons.

J'appelle votre attention sur ces deux points. Premièrement, la départementalisation ne s'adresse pas uniquement à la communauté de communes du Saosnois. Le syndicat mixte gère aujourd'hui l'ensemble des aires d'accueil du Département, excepté celle de Loué-Brûlon et les deux aires du Saosnois. Elle s'adresse aussi aux collectivités qui, aujourd'hui, ne participent pas à cet effort. Historiquement, il existe des collectivités du Département auxquelles on n'a jamais demandé de réaliser des aires des gens du voyage et qui, depuis des années, ne payent rien alors que les autres inscrivent tous les ans des dépenses qui peuvent être élevées. La départementalisation repose aussi sur cette idée de solidarité, toutes les collectivités départementales participant au financement. En réglant la question du stationnement des gens du voyage sur un territoire, on règle aussi ceux d'autres territoires. Des communautés de communes ne sont pas

adhérentes parce qu'elles n'ont pas d'obligation. Elles me disent n'être confrontées à aucun problème. Mais peut-être est-ce le cas parce que d'autres ont payé depuis 2004 pour réaliser les terrains nécessaires, à commencer par l'État, le Département, la CAF et les collectivités. La départementalisation ne consiste pas à mettre une communauté de communes dans le viseur. Elle fait son choix, et d'ailleurs peut-être d'autres élus feront-ils un autre choix dans le futur.

Enfin, nous nous rendons compte que nous avons un interlocuteur unique des gens du voyage. Cela évite des discours différents, des tarifs différents d'une aire à une autre. Nous connaissons les interlocuteurs. C'est ainsi qu'ils ne peuvent nous balader lorsque nous intervenons. D'ailleurs, j'ai donné la consigne à mon directeur d'intervenir de plus en plus aux côtés des élus en cas de stationnements anarchiques. L'élu ne connaît pas les gens du voyage qui lui racontent un peu n'importe quoi alors que si nous sommes présents, il en va autrement.

L'idée de la départementalisation continuera progressivement à faire son chemin – peut-être faudra-t-il vingt ans pour y arriver –, mais l'idée repose sur la solidarité départementale sans imposer rien à personne. Il est bien utilisé le terme « encourager » et non celui d'« imposer ».